

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de com
de Bordeaux

Le 22 DEC. 2010

sous le N°

18337

VIEWSURF
Société par actions simplifiée
Au capital de 38.150 euros
Siège social : 16, rue du 8 mai 1945
33150 CENON
442 345 492 RCS BORDEAUX

02 B1369

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 09 NOVEMBRE 2010

Le 09 novembre 2010 à 11 heures, les associés de la société **VIEWSURF** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, dans les locaux de la société ENTREPRISE ET PATRIMOINE, 25, Cours de Verdun à BORDEAUX (33000), sur convocation faite par lettre simple adressée le 25 octobre 2010 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur **Nicolas SAUBADE**, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur **David GRETHER** et la société **CESTEL INGENIERIE** représentée par Monsieur **Jacques SAUBADE**, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur **David GRETHER** est désigné comme secrétaire.

Le **CABINET VIZZAVONA**, Commissaire aux Comptes de la Société, représenté par Monsieur **Benoit BERTHOU**, régulièrement convoqué, est excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 3.815 sur les 3.815 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins la moitié des actions, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée .

- les justificatifs des convocations des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,

FH 11 8 14

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant .

- Lecture du rapport du Président,
- Agrément d'une cession d'actions,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes .

PREMIERE RESOLUTION

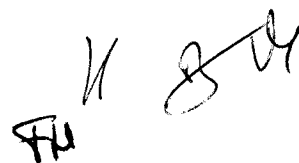
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'agréer la cession et/ou l'apport par Messieurs Nicolas SAUBADE, David GRETHER, Romain JEAN et la Société CESTEL INGENIERIE au profit de la société FINANCIERE COROMANDEL des 3.815 actions leur appartenant dans la Société pour un montant de 1 126.014,92 Euros.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du Cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Nicolas SAUBADE de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme pour une durée indéterminée, en qualité de Président de la Société :

The block contains handwritten signatures and initials. On the left, there are the letters 'FU' in a bold, blocky font. To the right, there are several stylized handwritten marks, including what appears to be a large 'H' or 'K' and a signature that looks like 'S. D.' or similar.

- la Société **FINANCIERE COROMANDEL**, société par actions simplifiée au capital de 770.500 Euros, dont le siège social est 28, rue Rodrigues Pereire à BORDEAUX (33000), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 527.541.650 RCS BORDEAUX, représentée par son Président, Monsieur Frédéric HOUMEAU.

Conformément aux dispositions statutaires, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Frédéric HOUMEAU, au nom de la société FINANCIERE COROMANDEL qu'il représente, remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Président et confirme qu'il remplit lui-même ainsi que sa société les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

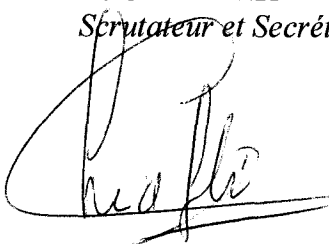
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et le nouveau Président.

N. SAUBADE
Président démissionnaire

Bon Pour Démission



D. GRETHER
Scrutateur et Secrétaire



FINANCIERE COROMANDEL
Présidente

F. HOUMEAU

*Bon pour acceptation
des fonctions de
Président*

CESTEL INGENIERIE
J. SAUBADE
Scrutateur

